

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le 20 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BOUSCHON, S. CIVIER, B. DE FOMMERVAULT (proc de G. JALADE), P. GAILLARD, B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, JC. COURT, L. BUFFET (proc de G. SAUCLES), JY. PONTIER, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERAL (proc de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOLLIERE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA (proc de A. BASTIDE), J. SEBASTIEN, S. REYNIER, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON (proc de J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA), P. MANENT.
Mesdames MC SAUSSAC (proc de G.DOZ), M. ALLAMEL, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. FAURE (proc de J. DURIEU), C. SUCHET (proc de F NOGIER), MF. MARTIN (proc de C. PASTRE), D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 15

Votants : 50

Absents : 5

Date de convocation : 14/02/2020

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs A. LOYET, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, A. CHIRAUSSSEL et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : OPAH-RU - Engagements prévisionnels 2020 et demande de subvention auprès de l'Anah

Vu la convention n°07PRO011 du 7 juillet 2016, et ses avenants, signés avec les villes d'Aubenas et de Vals-les-Bains, l'Etat et l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah) ;

Considérant la nécessité de faire parvenir annuellement les montants des engagements prévisionnels auprès de l'Anah locale ;

Le Président indique que pour l'année 2020 les montants prévisionnels des financements Anah qui seront sollicités pour l'aide à l'ingénierie, s'élèvent à :

- 48 084 € de part fixe,
- 20 160 € de prime Habiter Mieux,
- 18 000 € de part variable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Anah pour l'année 2020 dans le cadre de l'OPAH-RU ;
- D'autoriser le Président aux formalités utiles et nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 21 février 2020
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200220-DEL20022020-22-
DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020